

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt du mois de septembre, le vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau dûment convoqués se sont réunis à la maison pour tous sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire.

Étaient présents :

Philippe GARRIGUE, Jacky BIAUJAUD, Priscilla BRICK, Bruno ANGELI, Julie MOYA, Vincent QUENNEHEN, Célia GUAUS, Jean-Pierre BALLION, Céline MAZIERES, Stéphane VINCENT, Lucie LAVERGNE, Bruno LA MACCHIA, Jocelyne GANDIL, Henri PUYAU PUYALET, Guy LAZO.

Représentés :

Sylvie MAFFRE ayant donné pouvoir à Vincent QUENNEHEN
Benjamin NAVARRO ayant donné pouvoir à Bruno LA MACCHIA

Excusées :

Agnès JOUBERT et Pascaline MARY

Secrétaire de séance : Bruno ANGELI

Monsieur Le Maire accueille le Lieutenant LAVIGNE qui suite à une conversation avec lui présente l'action sur la participation citoyenne.

Monsieur Le Maire précise que cette association des services étatiques, des élus et des administrés permettra la mise en place d'actions visant à réduire la délinquance et à favoriser la solidarité de voisinage.

INTERVENTION DU LIEUTENANT Romain LAVIGNE – Brigade de Gendarmerie de CARBON BLANC

Le dispositif de participation citoyenne a été instauré par circulaire du 22 juin 2011. Les résultats constatés dans les communes et villes volontaires sont satisfaisants.

Les objectifs de cette association des services étatiques, des élus locaux et de la population sont :

- lutter contre les phénomènes de délinquance,
- Apporter une réponse au sentiment général d'insécurité,
- Lutter contre l'individualisme,
- Favoriser l'entraide,
- Apporter un soutien aux personnes vulnérables.

D'une manière générale, le dispositif favorise le rapprochement des forces de l'ordre, des élus et de la population.

La mise en œuvre du dispositif vigilance citoyenne fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal, d'une réunion publique d'informations puis la recherche de volontaires. L'ensemble conduit à la signature

d'un protocole entre la Gendarmerie et la commune. Cette contractualisation est d'une durée de trois ans renouvelable tacitement.

Le Maire détient le rôle pivot. Il est l'interlocuteur privilégié.

Le protocole coordonne les missions des forces étatiques, du Maire et des citoyens volontaires appelés citoyens référents. Ces derniers bénéficieront d'une formation spécifique par les forces de l'ordre afin de limiter leurs interventions à seulement effectuer des signalements auprès notamment de la brigade de gendarmerie de Carbon Blanc.

Monsieur Le Maire remercie et félicite le Lieutenant LAVIGNE pour la clarté de son exposé qui mobilisera certainement les habitants de BEYCHAC ET CAILLEAU comme ce fut le cas dans de nombreuses communes.

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

2020-09-01 : Adoption du compte rendu du 7 juillet 2020 ;

Monsieur Le Maire propose aux élus d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2020. Un exemplaire du compte rendu a été remis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette décision à l'unanimité et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2020-09-02 : PLAN LOCAL D'URBANISME : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU.

Monsieur Le Maire explique la nécessité de lancer la révision du PLU et plus particulièrement de fixer les objectifs pour la collectivité. Afin d'affiner les éléments qui appellent une étude plus précise, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir voter le report de cette délibération.

L'Assemblée délibérante, après en avoir délibéré, approuve le report de cette décision à l'unanimité.

2020-09-03 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SOLLICITER LES SERVICES DE GIRONDE RESSOURCES POUR LA MISE A DISPOSITION DE SES SERVICES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU

Monsieur Le Maire présente l'offre de service de Gironde Ressources dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Ce dispositif offre aux communes un accompagnement tout au long de la procédure de révision.

Ainsi, Le Conseil départemental de la Gironde par le biais de la Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme et le CAUE mettent leurs compétences à disposition des assemblées délibérantes.

Monsieur Le Maire propose aux élus de bien vouloir l'autoriser à solliciter Gironde Ressources dans le cadre de la révision du PLU.

L'Assemblée délibérante, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2020-09-04 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SOLLICITER LES SERVICES DU CAUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire expose le projet de réhabilitation de la mairie. Le CAUE de la Gironde apporte son conseil pour la rédaction du cahier des charges qui sera remis aux cabinets d'architecture dans le cadre de la mise en concurrence.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à solliciter le CAUE pour bénéficier de son accompagnement.

L'Assemblée délibérante, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2020-09-05: ADOPTION DU PRINCIPE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Monsieur Le Maire rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. L'objectif de cette formation est l'obtention d'un diplôme et l'acquisition d'une expérience professionnelle.

Le Législateur insiste sur l'intérêt du recours à l'apprentissage tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage comme suit :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Ecole maternelle, entretien des bâtiments	1	CAP petite enfance	1 an du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer et l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Le Maire précise que la commune de BEYCHAC ET CAILLEAU a toujours œuvré dans une politique en faveur de formations diplômantes notamment dans le domaine de l'enfance. Cette volonté, partagée par tous, est à nouveau au cœur du programme politique la collectivité.

2020-09-06 CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE) - PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 6 mois ou 12 mois, qui peut être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur et conformément au décret préfectoral en vigueur. Un accompagnement dans l'emploi est inscrit dans ce type de contrat aidé, par principe, et la ville y pourvoira en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins des services.

Le nouveau dispositif appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC) doit permettre un développement de compétences et de comportements professionnels favorisant l'insertion durable à l'issue de ce dispositif.

Il doit prévoir également :

- des actions de formation

- Formations qualifiantes ou pré-qualifiantes, certifiantes
- Validation des Acquis et des Compétences (VAE), remises à niveau

- des actions d'accompagnement (aide à la prise de poste, tutorat, évaluation des compétences,

- PMSMP (période d'immersion professionnelle), aide à la construction du projet professionnel, aide à la recherche d'emploi à la sortie...).

Monsieur le Maire propose donc de créer :

- 2 emplois de CUI CAE dans le cadre du PEC à compter du 1^{er} octobre 2020 au sein du service : RESTAURANT SCOLAIRE
- 2 emplois de CUI CAE dans le cadre du PEC à compter du 1^{er} octobre 2020 au sein du service : TECHNIQUE MISE EN PROPRETE DES BATIMENTS
- 1 emploi de CUI CAE dans le cadre du PEC à compter du 1^{er} octobre 2020 au sein du service : TECHNIQUE BATIMENTS/ESPACES VERTS

Article 1 : de créer à compter du 1^{er} octobre 2020 dans le cadre d'un CUI CAE PEC :

- 2 postes au Restaurant scolaire.

Les agents recrutés après accord du service compétent de l'Etat, seront rémunérés sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine

- 2 postes au Service Technique mise en propreté des Bâtiments

Les agents recrutés après accord du service compétent de l'Etat, seront rémunérés sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine.

- 1 poste au service Technique des bâtiments et/ou espaces verts

L'agent recruté après accord du service compétent de l'Etat, sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions d'accueil de ces CAE et les contrats d'engagement.

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Le Maire rappelle que l'emploi de personnels par le biais des contrats aidés n'est pas une nouvelle démarche dans la commune de BEYCHAC ET CAILLEAU. Depuis de nombreuses années, cette politique d'insertion par le travail est au centre de la politique menée. Un nombre important du personnel aujourd'hui titulaire de la fonction publique tient son origine notamment dans les contrats aidés. Quelques agents ont bénéficié de formations diplômantes qui a permis à la collectivité de les recruter et ainsi bénéficier de leurs compétences. Monsieur Le Maire rappelle que l'équipe en place a été notamment élue pour mettre en œuvre une politique sociale d'accès au travail par la formation.

2020-09-07 CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

Cette commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux. :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix ;
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste.

La nomination des conseillers se fait dans l'ordre du tableau et sur la base du volontariat.

Toutefois, aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle si

- Il en est le Maire,
- Il est adjoint titulaire d'une délégation (signature et/ou compétence),
- Il est titulaire d'une quelconque délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal 3 élus	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal 2 élus
BEYCHAC ET CAILLEAU	Presqu'île d'Ambarès	Lucie LAVERGNE Célia GUAUS Bruno LA MACCHIA	Henri PUYAU PUYALET Guy LAZO

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2020-09-08 : AUTORISATION PERMANENTE DE BENEFICIER DES DONS ET DES QUETES VERSES SUR PLACE EN NUMERAIRE OU EN CHEQUES

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune bénéficie parfois de dons ou de petits produits des quêtes versés sur place en numéraire ou en chèques à l'occasion d'événements particuliers (mariage, dons anonymes...)

Ces recettes spontanées, aléatoires et occasionnelles dérogent au principe de l'exclusivité du comptable et de ses régisseurs dans le maniement des fonds publics. La création d'une régie de recettes est théoriquement nécessaire pour encaisser ces fonds. Toutefois, dans la mesure où ces recettes demeurent

exceptionnelles, le Conseil municipal peut de façon permanente autoriser la transmission des produits à la trésorerie de CENON accompagnée d'un titre de recettes émis sur le compte 7713 « libéralités reçues » du budget principal de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2020-09-09 : DESIGNATIONS DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Monsieur rappelle les deux délibérations susvisées se rapportant à la désignation des représentants dans les organismes extérieurs et établissements publics. Il convient de compléter cette décision en désignant deux représentants de la commune à Gironde Ressources et au SIGAS.

Intitulé	Membres
GIRONDE RESSOURCES (1 titulaire + 1 suppléant)	- Titulaire : Bruno LA MACCHIA - Suppléant : Guy LAZO
SIGAS – CLIC (2 titulaires et 2 suppléants)	Titulaires : Priscilla BRICK et Julie MOYA Suppléants : Jean-Pierre BALLION et Guy LAZO
Pour rappel	
SIAEPA de la région de Bonnetan (titulaire et un suppléant)	- Titulaire : Jacky BIAUJAUD - Suppléant : Benjamin NAVARRO
SIECM (2 titulaires)	- Philippe GARRIGUE - Benjamin NAVARRO
SDEEG (gaz) (2 titulaires)	- Benjamin NAVARRO - Vincent QUENNEHEN
Galipette	- Philippe GARRIGUE - Benjamin NAVARRO, Titulaire - Sylvie MAFFRE, Titulaire - Stéphane VINCENT, suppléant
CLEAA	- Le Maire
COLLEGE ARVEYRES (1 titulaire + 1 suppléant)	- Céline MAZIERES, Titulaire, - Benjamin NAVARRO, Suppléant

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2020-09-10: DECISION MODIFICATIVE 1 AU BUDGET PRIMITIF :

Monsieur LA MACCHIA présente la décision modificative numéro 1 qui ne concerne que la section d'investissement. Deux opérations constituent cet aménagement budgétaire :

- Le trésorier de CENON a demandé que deux titres de recettes de la section d'investissement soient ré imputés. La réalisation des écritures nécessitent la création d'une dépense et la réémission de la recette. Cette opération est budgétairement neutre
- Sur l'exercice 2019, un budget au profit de l'artothèque des enfants a été créé. Le budget doit être ajusté afin de permettre le renouvellement de cette action. L'équilibre est réalisé grâce à la taxe d'aménagement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée délibérante que les gens du voyage ont remis 610 euros à verser au budget du CCAS.

2020-09-10 : INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMUNICATION – RODP TELECOM

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante, conformément au décret 2005-1676 du 27 décembre 2005, de fixer le montant des redevances à percevoir au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

A titre indicatif, les montants plafonds des redevances 2020 s'organisent comme suit :

Montants «plafonds» des redevances dues pour l'année 2020

	ARTERES*		Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41,66	55,54	Non plafonné	27,77
Domaine public non routier communal	1 388,52	1 388,52	Non plafonné	902,54
<i>Pour information : autres domaines possibles</i>				
Autoroutier	416,56	55,54	Non plafonné	27,77
Fluvial	1 388,52	1 388,52	Non plafonné	902,54
Ferroviaire	4165,57	4165,57	Non plafonné	902,54
Maritime	Non plafonné			

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de fixer les montants dûs au titre de la RODP sur la base des montants plafonds de l'exercice 2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2020-09-12

**LISTE DES DECISIONS PRISES
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

2020-07-11	Devis PHILIBERT d'un montant de 383.41 euros pour l'achat de jeux pour la ludothèque.
2020-07-12	Devis INTERMARCHE d'un montant de 396 euros pour l'achat de masque en tissus pour les agents et les salariés des associations.
2020-07-14	Devis ALLOMAT d'un montant de 651.60 euros pour la location de toilettes autonomes pour les gens du voyage pour une durée de 14 jours.
2020-08-01	Devis de la société LOISIRMATIC pour la location d'un toboggan gonflable dans le cadre du Forum des associations Le montant du devis s'établit à 420 euros TTC.
2020-08-02	Devis de la société UGAP pour l'achat de GNR (gazoil non routier) pour les tracteurs du service technique Le montant du devis s'établit à 811.61 euros TTC.
2020-08-03	De signer le devis de la société FIDUCIAL pour l'achat de fournitures de bureau pour la mairie et la médiathèque. Le montant du devis s'établit à 222.20 euros TTC.
2020-08-04	Devis de la société SUEZ RV OSIS OUEST pour la détection d'une fuite d'eau sur le réseau du compteur mairie, médiathèque, mpt Le montant du devis s'établit à 540 euros TTC.
2020-08-05	Devis de la société STORES DE FRANCE pour un complément de stores au centre de loisirs. Le montant du devis s'établit à 1 790.15 euros TTC.
2020-08-06	devis de la société INTERMARCHE ITM DIGITAL, pour l'achat de 2000 masques chirurgicaux et gel hydro alcoolique à destination des personnels communal et associatif. Le montant du devis s'établit à 1054.90 euros TTC.
2020-09-01	Devis de la société ELIPRO33 pour l'achat de matériel et désinfectant pour le dojo pour l'association REBECA Judo. Le montant du devis s'établit à 366.72 euros TTC.

2020-09-02	Devis de la société ACROCS PRODUCTION pour le spectacle « petits contes pour Noël » présenté à la Médiathèque le 2 décembre 2020. Le montant du devis s'établit à 468.80 euros TTC.
2020-09-03	Devis de la Compagnie Tortilla pour le spectacle « Frimas et Frissons » présenté à la Médiathèque courant octobre 2020. Le montant du devis s'établit à 500 euros TTC.
2020-09-04	Devis de la Librairie MOLLAT pour l'achat d'albums pour la médiathèque Le montant du devis s'établit à 692.79 euros TTC.
2020-09-05	Devis de la Société FROID CUISINE 33 pour la réparation du coupe légumes Le montant du devis s'établit à 346.85 euros TTC.
2020-09-06	Devis de la Société DESAUTEL pour le remplacement d'extincteurs défectueux suite à la visite annuelle. Le montant du devis s'établit à 601.80 euros TTC.
2020-09-07	Décision annulée
2020-09-08	Devis de la Librairie MOLLAT pour l'achat de livres de médiathèque SF2 Le montant du devis s'établit à 242.95 euros TTC.
2020-09-09	Devis de la Librairie MOLLAT pour l'achat de livres de médiathèque ADO 2 Le montant du devis s'établit à 419.68 euros TTC.

Tour de table :

- **Priscilla BRICK** :
 - o Au regard de la situation sanitaire, le repas des aînés n'aura pas lieu cette année. Cependant, une attention sous une forme différente sera adressée aux aînés de la commune.
- **Guy LAZO** :
 - o Une journée de formation sur l'élaboration du budget n'a pas fait l'objet d'une validation de la part de Monsieur Le Maire ; celle-ci étant passée, Monsieur LAZO sollicite Monsieur Le Maire pour que la seconde demande de formation portant sur l'élaboration du règlement interne lui soit accordée. Monsieur Le Maire étudiera cette demande.

- L'opposition dispose d'un espace d'expression dans le bulletin municipal. Monsieur LAZO souhaite connaître la date à laquelle les articles doivent être transmis afin de publier un article. Lors du précédent bulletin, l'opposition n'a pas eu connaissance de la date et n'a donc pas pu transmettre les éléments. Monsieur Le Maire propose d'étudier cette demande et d'y répondre en temps voulu.
- **Henri PUYAU PUYALET :**
 - Madame Agnès JOUBERT a été réélue Présidente de l'Association Galipette.
 - L'association des Hauts de Bayssac a sollicité le conseil pour l'attribution d'une subvention au titre de l'entretien des espaces communs qu'elle assume. Monsieur Le Maire propose l'inscription de cette demande sur le prochain ordre du jour.
 - Monsieur PUYAU PUYALET signale l'absence de fauchage sur Beychac. Monsieur Le Maire précise que la période estivale et les congés maladie des agents ne permettent pas toujours d'organiser le fauchage de manière à ce qu'il soit régulier. Cependant, la sécurité le long des routes était la priorité sur le réseau routier de Beychac et Cailleau.
- **Monsieur Le Maire :**
 - Les gens du voyage installés sur le terrain de football ont fait un don de 610 euros au profit du budget de la commune.
 - Monsieur PATIES, Trésorier de Cenon a souligné la qualité excellente de la gestion des comptes de la commune.

La séance est levée à 20h15.